

# REUNION PARLEMENTAIRE A L'OCCASION DE LA CNUCED XI



Sao Paulo (Brésil), les 11 et 12 juin 2004

Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Congrès national brésilien en coopération avec le Secrétariat de la CNUCED

# ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

## 1. Adoption de l'ordre du jour

#### 2. Débat sur les thèmes de la CNUCED XI

Le Plan d'action de Bangkok, adopté par la CNUCED XI en février 2000, était généralement perçu comme une sorte de schéma directeur visant à réguler la mondialisation. Quatre ans plus tard, les représentants des gouvernements, des parlements, des entreprises et de la société civile vont se rencontrer à São Paulo pour y dresser un bilan sans complaisance, et sans les contraintes qu'impose la négociation, des évolutions intervenues depuis dans l'économie mondiale et de ses perspectives de croissance, en particulier dans les pays en développement.

Comment des pays dont les niveaux de maturité économique sont disparates ont-ils évolué? Quelles politiques ont produit des résultats positifs? Dans quelle mesure les «échecs » sont-ils imputables aux politiques nationales ou aux politiques internationales? Qui est responsable et qui doit rendre compte du contenu de ces politiques internationales, en particulier celles qui l'emportent sur l'autonomie nationale?

Formulées en termes économiques, ces interrogations apportées au débat par les gouvernements et le Secrétaire général de la CNUCED, sont néanmoins profondément politiques et exigent des réponses tranchées de la part des parlementaires en leur qualité d'élus des peuples. La Réunion parlementaire examinera trois des quatre thèmes subsidiaires de la CNUCED XI, placés dans le cadre du thème général de la « cohérence », en mettant l'accent sur un certain nombre d'interrogations :

#### a) Les stratégies de développement dans une économie internationale mondialisée

- Quels sont les éléments critiques des stratégies de développement ? Sont-ils communs à toutes les économies, indépendamment de leur stade de développement et des écarts entre pays en matière de capacités institutionnelles ? Quelles sont les bases empiriques d'évaluation des résultats ? Les organismes de planification et les services de statistiques nationaux sont-ils en mesure de fournir les éléments d'information indispensables pour définir politiques et programmes ?
- Les politiques et programmes nationaux, les dispositifs régionaux d'intégration et les règles et politiques multilatérales se renforcent-ils mutuellement ? Dans quelle mesure faut-il élargir l'espace d'action pour les pays en développement, en l'adaptant à la situation qui leur est propre ? De nouvelles approches sont-elles nécessaires à cet égard; faut-il des mécanismes ouverts et participatifs à tous les niveaux ?
- Quel rôle les parlements peuvent-il jouer dans l'examen des politiques et régulations multilatérales pour que pauvreté, environnement et questions de genre retiennent toute l'attention du public et bénéficient des ressources nécessaires? Comment les parlements nationaux peuvent-ils exercer mieux leur fonction de contrôle de l'action des gouvernements, lesquels semblent devoir de plus en plus répondre de leurs décisions devant les institutions financières internationales et les organismes d'aide bilatérale?

## b) Le renforcement des capacités productives et de la compétitivité internationale

- Comment la compétitivité, sésame de l'intégration des pays en développement à l'économie mondiale, se traduit-elle dans le monde réel sachant que le système financier et monétaire international n'accorde qu'une priorité relative à la production de biens et services dans les pays en développement et que leur compétitivité peut être anéantie du jour au lendemain, par exemple, du fait de l'instabilité des taux de change ?
- Dans quelle mesure le développement des capacités productives nationales dépend-il de dispositifs régionaux et internationaux solidaires de financement ? Les politiques des institutions de Bretton

Woods, en particulier les cures de dévaluation et les conditionnalités, désormais abandonnées, étaient-elles opportunes lorsqu'elles étaient appliquées systématiquement pour faire face aux contraintes de liquidités, à la spéculation financière, aux problèmes des produits de base, à la forte dépendance vis-à-vis des importations d'énergie, aux emprunts indexés, aux remboursements écrasants de la dette et à l'absence de capacité productive, entre autres facteurs ?

- Faut-il un régime international pour réguler le mouvement des personnes physiques, en plus de celui que prévoit l'Accord général de l'OMC sur le commerce des services (AGCS) ?
- Quel rôle les parlements peuvent-ils jouer dans le rétablissement d'une coopération économique et technique entre pays en développement comme composante nécessaire à une économie mondiale symétrique et comme moyen de faciliter l'intégration de ces pays ?

# c) La contribution effective du système commercial international et des négociations commerciales au développement

- Le système commercial international actuel, basé sur des règles et axé sur l'OMC, est une combinaison de dispositifs bilatéraux, régionaux et multilatéraux dont la force obligatoire varie. Etant donné le rôle positif que joue la CNUCED dans le fonctionnement de ce système, comment ses ressources peuvent-elles être mieux utilisées pour associer commerce international, financement, environnement, transport et technologie aux besoins de développement, dont ceux des pays les moins avancés insulaires ou sans littoral ?
- Après l'extension du commerce aux secteurs des services, de la propriété intellectuelle, de l'environnement, de la politique en matière de concurrence, de l'investissement, des marchés publics de biens et services, des transferts de technologie, etc., l'aune à laquelle les pays mesuraient l'avantage net qu'ils retiraient du commerce de marchandises, dénommé «termes de l'échange », a disparu de toute analyse sérieuse du commerce et du développement. La CNUCED doit-elle entreprendre une grande étude conceptuelle et pratique en la matière pour donner corps à des conclusions divergentes et affirmations non démontrées sur la mondialisation et son impact sur les pauvres ?
- Dans la mesure où la mise en œuvre des Objectifs de développement pour le Millénaire dépend d'une répartition très large, équitable et rapide des bienfaits de la croissance et du développement, que peuvent faire les parlements face aux écarts croissants des revenus et avantages ? Comment peuvent-ils user de leur influence pour que gouvernements et organismes multilatéraux soumettent des rapports périodiques permettant de mesurer les bienfaits escomptés ?
- Que faut-il mettre en œuvre dans le système de l'OMC pour que les pays en développement soient mieux préparés à la négociation et que la force obligatoire qui caractérise les dispositions contractuelles en matière de commerce et de technologie s'applique aussi aux engagements sur l'assistance technique et le renforcement des capacités ? Comment les pays en développement peuvent-ils être assurés de bénéficier des mêmes services après-vente et appuis techniques nécessaires, notamment par le mécanisme de règlement des différends de l'OMC, garantissant ainsi l'équilibre des bienfaits dans le cadre de l' « engagement unique » de l'OMC ?

#### 3. Panel interactif: le Sud à la recherche de solutions nouvelles

L'échec de la Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún et l'impasse où se trouvent les négociations commerciales multilatérales semblent inciter les pays en développement à prendre des initiatives pour renforcer le commerce Sud-Sud. Dans quelle mesure pareilles initiatives peuvent-elles diminuer la dépendance des pays en développement vis-à-vis des marchés des pays industrialisés ? Peuvent-ils améliorer la position de négociation du Sud à l'OMC ? A la faveur de ce panel interactif, parlementaires, représentants des gouvernements et experts internationaux analyseront les évolutions récentes dans ce domaine du point de vue de leur impact potentiel sur les stratégies de développement à long terme du Sud.

#### 4. Adoption de la Déclaration

A la fin de la Réunion, les participants seront appelés à adopter une déclaration, qui sera établie par le comité de rédaction.